

SYMBOLE CODE	INTITULE	SYMBOLE CODE	INTITULE
A1	Base et table souss au signe positif (P ou F)	I2	Change (COUR) / Jambes/étrépage des lacs et cours d'eau
A2	Plan de canalisation souterraine d'irrigation	I3	Tronçon d'eau
A3	Tranche d'entretien des canaux d'irrigation	I4	Tronçon de canal
A4	Tranche d'entretien des cours d'eau non domaniaux	I5	Tronçon de produits chimiques
A5	Canalisations publiques d'eau potable	Int1	Voltage des canalisations
A6	Zones agricoles protégées (ZAP)	JS1	Installation sportive
AC1	Protection des monuments historiques classés ou inscrits	PM1	Plan de Prévention des Risques Inondations
AC2	Protection des sites et monuments naturels classés ou inscrits	PM2	Installations classées
AC3	Reserves naturelles	PM3	Plan de Prévention des Risques Technologiques
AC4	Protection de patrimoine architectural et urbain	PM4	Installations classées
AC5	Fonction: Ouvrages militaires	PM5	Installations classées
AD	Champ de tir	PT1	Protection contre les perturbations électromagnétiques
AE	Prévision de protection des eaux potables et minérales	PT2	Transmission
EL1	Alignement	PT3	Protection contre les perturbations électromagnétiques
EL2	Alignement métrique et plan de voirie	T1	Chemin de fer
EL3	Alignement et tracé d'ouvrage	T2	Sond de géophysiques
EL4	Remontées mécaniques et plans de voirie	T4	Alignements de bâtiments
EL7	Alignement	T5	Alignements de déviation
EL10	Plan cadastre	T8	Radiodétection: protection des installations ou ouvrages et câbles de puissance
E	Tronçons d'infrastructures linéaires ou linéaires		

NB: Ce document est un plan de référence directement utilisable dans la plupart des cas. Pour plus de précisions, consulter le service gestionnaire de la servitude ainsi que les actes institutifs de servitude.

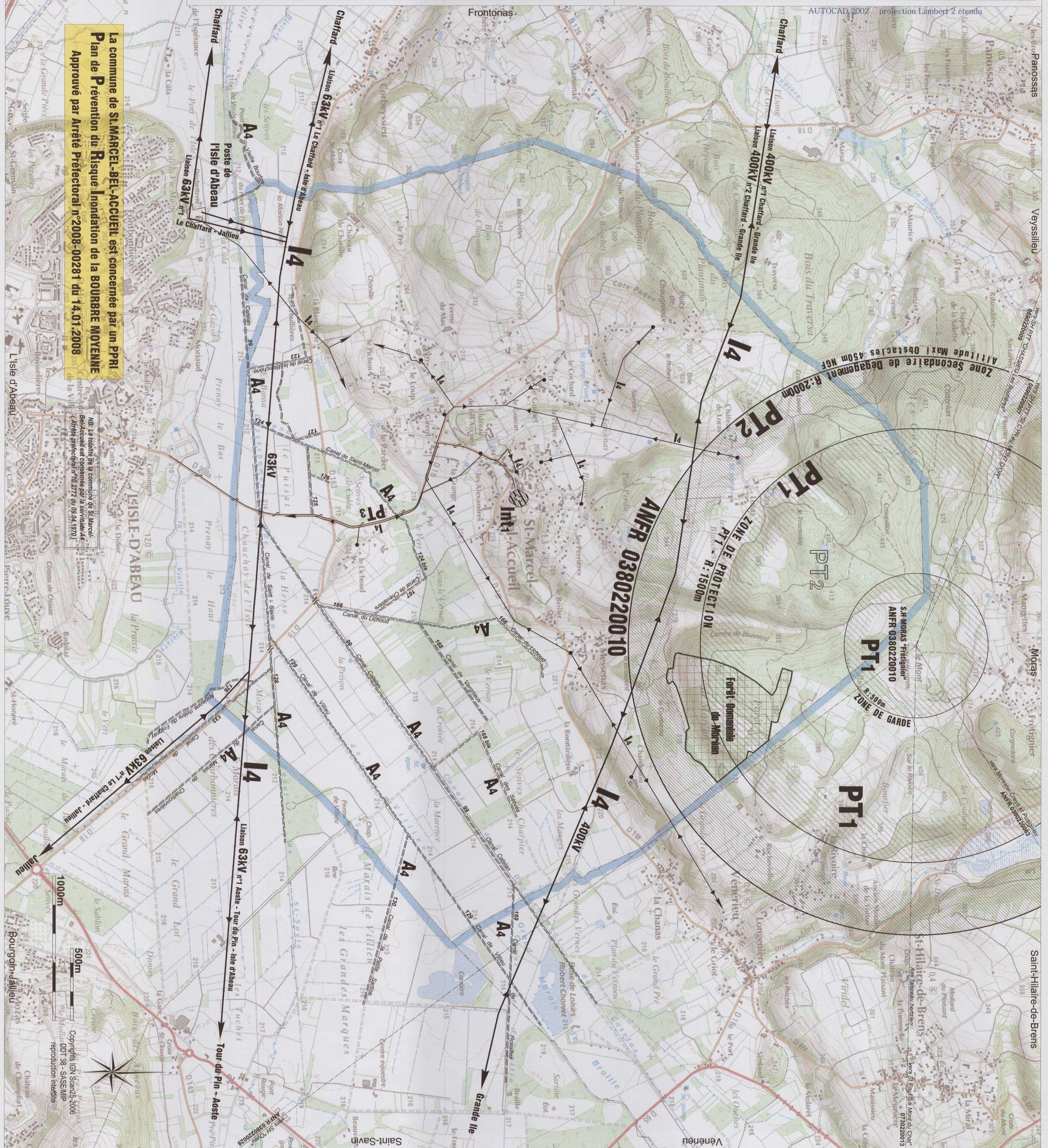
MODIFICATIONS

date	code	nature
31.07.97		Mise à jour PAC révision n°2.
05.07.05	AS1	Suppression captage "SAINT-BARSAN" défilé abandon 09.01.1997
10.07.15	PT2	Mise à jour pour la révision du PLU
	PM1	Suppression de la protection du faisceau horizon entre MORAS et OYEU
	PM4	Modification tracé liaison 2x400KV Châtard - Grande Ile (ligne dédiée)
	PM4	Commune concernée par le PPRJ de la Bourbre Moyenne A.P du 14.01.2008
		Ajout de la forêt domaniale de Morean.



La commune de St-MARCEL-BEL-ACCUEIL est concernée par un PPRJ
Plan de Prévention du Risque Inondation de la BOURBRE MOYENNE
Approuvé par Arrêté Préfectoral n°2008-00281 du 14.01.2008

NB: La table des symboles de la commune de St-Marcel-Bel-Accueil est concernée par la servitude de Prévention du Risque Inondation de la Bourbre Moyenne (Arrêté Préfectoral n°2008-00281 du 14.01.2008).



Copyrights IGN/Scandz-2008
reproduction interdite